

# LE PERREY

Journal d'information municipale

Numéro  
01

Octobre  
2019



## Mot du Maire

En 2018, les Conseils municipaux des Communes de Fourmetot, Saint Ouen des Champs et Saint Thurien ont décidé de constituer le 01/01/2019, une nouvelle Commune de taille humaine, préservant la proximité : LE PERREY.

Ils ont également exprimé la volonté de pérenniser l'existence des communes historiques. Pour le faire et aussi conserver un service de proximité au profit de ses habitants notre commune a maintenu en place les conseillers municipaux, les Maires, les adjoints et institué des mairies déléguées.

Notre commune est maintenant plus représentative, mieux prise en considération par les services de l'état et des autres collectivités.

L'union faisant la force, elle est dotée de moyens plus efficaces lui permettant de mener ses projets en œuvre en réalisant des économies d'échelle.

Mais, créer une véritable commune, c'est quoi ? Je pense qu'il s'agit avant tout de mener en place les conditions requises à l'adhésion de tous ses membres pour former une réelle unité, sans oublier ses racines.

Aussi je remercie tous les habitants, tous les conseillers municipaux, tous les maires et les adjoints délégués qui dissèment l'élan de solidarité et de cohésion indispensables.

Le Maire,  
Guy CHEMIN

# LE PERREY

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019 est née la commune nouvelle LE PERREY qui regroupe les communes de Saint Ouen des Champs, Saint Thurien et Fourmetot. Lors de la première séance du conseil municipal de LE PERREY, qui s'est tenue le 4 janvier 2019, Guy CHEMIN a été élu Maire de la Commune Nouvelle.

Le conseil municipal constitué de l'ensemble des conseillers des trois communes historiques, soit 36 membres, a décidé de pérenniser les anciennes communes en instituant des communes déléguées, avec des maires délégués et dotées, pour chacune d'elles, d'une mairie annexe.

## *Pourquoi avoir créé une commune nouvelle ?*

Pour :

- disposer d'une nouvelle collectivité rurale plus dynamique et plus attractive
- créer une commune nouvelle plus forte et mieux représentée auprès de l'État et des autres collectivités ou établissements publics
- conserver les services de proximité



## Le Maire de la Commune Nouvelle

M. Guy CHEMIN

## Permanence du Maire

Mardi de 11h00 à 12h00 à la mairie déléguée de Fourmetot

## Les adjoints de la commune LE PERREY

- 1<sup>er</sup> adjoint : M. Daniel BUSSY et Maire Délégué de Fourmetot
- 2<sup>ème</sup> adjoint : M. Philippe MARIE et Maire Délégué de Saint Ouen des Champs
- 3<sup>ème</sup> adjoint : M. Jean-Pierre VERSAVEL et Maire Délégué de Saint Thurien
- 4<sup>ème</sup> adjoint : M. Michel AUSSY
- 5<sup>ème</sup> adjoint : M. Henri DESANAUX
- 6<sup>ème</sup> adjoint : Mme Roselyne LEGENDRE
- 7<sup>ème</sup> adjoint : M. Michel VASTEL
- 8<sup>ème</sup> adjoint : Mme Evelyne BLUET
- 9<sup>ème</sup> adjoint : M. Joël CLOUET
- 10<sup>ème</sup> adjoint : Mme Aurélie CLUZEL

## LE PERREY EN CHIFFRES :

36 élus

1 248 habitants

2 140 hectares

## Les agents de la commune nouvelle

Mme Delphine BARÉ et Mme Nelly EUDE, secrétaires de mairie  
M. Patrick EUDE, agent des services techniques et des espaces verts  
Mme Mélodie BUNEL, agent polyvalent

## Ce qui change

Vous disposez tous d'une nouvelle adresse postale. Désormais le nom des anciennes communes constitue un complément d'adresse au même titre que les hameaux ou lieux-dits.

Pour exemple :

Mr et Mme Jean DUPOND  
1 route de la mairie  
Fourmetot  
27500 LE PERREY

ou

Mr et Mme Jean DUPOND  
1 route de la mairie  
Saint Ouen des Champs  
27680 LE PERREY

ou

Mr et Mme Jean DUPOND  
1 route de la mairie  
Saint Thurien  
27680 LE PERREY

Ce changement d'adresse induit une mise à jour de l'adresse sur la carte grise de votre véhicule. Pour la modifier vous devez vous connecter sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

Deux cas se présentent :

- si votre véhicule est déjà immatriculé avec les nouvelles plaques (XX-111-XX), vous recevez une étiquette à coller sur votre CI et c'est **gratuit**,
- si le véhicule est immatriculé dans l'ancien système (1111-XX-27) : votre véhicule reçoit un nouveau numéro SIV à cette occasion. Vous devez donc **vous acquitter de la redevance de cheminement** de votre nouvelle carte grise (2,76 ") et vous devez **apposer de nouvelles plaques** à votre véhicule.

Pour les véhicules de collection, une dérogation peut être demandée.

Pour les commerçants, artisans et exploitants : la mise à jour de la **carte grise se fait à l'identique** des particuliers.

**KBIS** : obligation de mise à jour de l'adresse dans tous les cas, payant uniquement dans le cas de modification des statuts.

Par contre, pour la carte nationale d'identité, le passeport et le permis de conduire, il n'y a pas de mise à jour de l'adresse obligatoire. Toutefois, tout changement est possible sur présentation d'un justificatif de domicile comportant la nouvelle adresse. La mairie reste à votre disposition pour vous délivrer des justificatifs au besoin.

## Ce qui ne change pas

- ♦ L'état civil continue à être géré comme par le passé dans la commune historique. Pour toutes les démarches (naissance, décès, mariage, urbanisme, etc.), la mairie historique sera toujours compétente et vous délivrera tous documents officiels.
- ♦ le fonctionnement des écoles
- ♦ Les manifestations communales



CARTES GRISES, PERMIS DE CONDUIRE  
CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ, PASSEPORTS

Toutes vos démarches sur internet à portée de clic sur **ANTS.gouv.fr**  
Infos

3400 Service 0,06 € / min  
+ prix appel

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

The image is a blue rectangular banner with white and yellow text. It features a collage of images showing a hand holding a key, a document titled 'CERTIFICAT D'IMMATRICULATION', a French national identity card, a passport, and a driving license. The text promotes online services for vehicle registration, driving licenses, and national identity documents.

# LES ECOLES DE LA COMMUNE

## L'école des 3 Cornets :



Les 4 classes ( PS/MSLCP/CE1LCE1/CE2LGS/CM) de l'école des Trois Cornets permettent d'accueillir les 82 enfants du regroupement scolaire.

Un service de restauration scolaire est sur place et le périscolaire est assuré à Sainte Opportune la Mare.

## L'école de Fourmetot :



Les 72 élèves qui accueillent l'école de Fourmetot sont répartis en 3 classes ( PS/MS/GSLCP/CE1/CE2LCE2/CM1/CM2)

La cantine et garderie sont assurées dans la salle des associations communale.



L'opération de récupération des papiers et cartonnets a débuté il y a quelques jours. Un lieu de stockage est à votre disposition dans la cour de l'ancien presbytère de Fourmetot.



## LES MANIFESTATIONS COMMUNALES



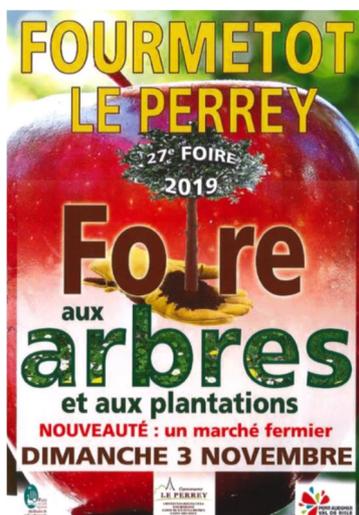
### **03 novembre 2019** : La Foire aux arbres de Fourmetot

Une quarantaine d'exposants est attendue dans différents domaines : pépiniéristes, motoculture, exposition d'automobiles, ses producteurs locaux et artisans d'art (peintres, photographes, etc.).

Le Comité d'animation et de Loisirs de Fourmetot organise, en parallèle, sa 12<sup>e</sup> **exposition de tracteurs anciens**.

Des **démonstrations de danses et chants traditionnels Normands** se dérouleront toute la journée.

Enfin, l'**exposition « La pomme dans tous ses états »**, organisée par le Parc des Boucles de la Seine Normande, sera en libre accès toute la journée dans la salle des associations.



**16 novembre 2019** : Soirée Théâtre organisée par le Comité d'animation et de Loisirs de Fourmetot à 20h30 à la salle des Associations.

Renseignements et réservation aux : 06.71.91.97.93 / 06.61.20.25.88 / 06.71.11.32.31

**17 novembre 2019** : Repas des Anciens de Saint Ouen des Champs au restaurant Armony Hotel de Bourg-Achard.

**17 novembre 2019** : Repas des Anciens de Saint Thurien au restaurant La Marine de Tancarville.

**20 décembre 2019** : Marché de Noël de l'École de Fourmetot organisé par l'Association de parents d'élèves à partir de 16h dans la salle des Associations de Fourmetot.

**Ouvertures de l'Église de Fourmetot** (Visites animées par la charité) les 21, 22, 28 et 29 décembre et les 4 et 5 janvier de 15h à 17h.



# Valorisation des déchets ménagers

## Que contiennent nos poubelles de déchets ménagers ?

En 2018, la production de déchets ménagers est élevée à 237 kg par habitants sur l'ouest de l'Eure.



Le tri des papiers et cartonnnettes évolue !  
Désormais, je les dépose ensemble dans la colonne d'apport volontaire de la commune.

**BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES, EMBALLAGES EN MÉTAL**

**SAC OU BAC JAUNE**

**NOUVEAU ! TOUS LES PAPIERS ET CARTONNETTES**

**COLONNE D'APPORT VOLONTAIRE**

**BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE**

**COLONNE D'APPORT VOLONTAIRE**

\* Plus d'info sur [www.sdomode.fr](http://www.sdomode.fr) et [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

# LE PERREY



## Commune déléguée de Fourmetot

Mairie : 2 route de la mairie  
Fourmetot  
2500 LE PERREY

Tél. 02 32 56 70 65

[mairie.fourmetot@wanadoo.fr](mailto:mairie.fourmetot@wanadoo.fr)

### Horaires d'ouverture

Le mardi de 17h00 à 19h00

Le jeudi de 10h00 à 12h00

### Permanence d'un élu

Le mardi de 18h00 à 19h00

## Champs

Mairie : 375 route de la Mairie  
Saint Ouen des Champs  
27680 LE PERREY

Tél. 02 32 42 45 20

[mairie.stouendeschamps@orange.fr](mailto:mairie.stouendeschamps@orange.fr)

### Horaires d'ouverture

Le jeudi de 17h00 à 18h30

### Permanence d'un élu

Le jeudi de 17h00 à 18h30

Mairie : 31 place de l'église  
Saint Thuriën  
27680 LE PERREY

Tél. 02 32 42 00 11

[mairie.stthurien@orange.fr](mailto:mairie.stthurien@orange.fr)

### Horaires d'ouverture

Le lundi de 16h30 à 18h00

Le mercredi de 9h00 à 12h00

Le jeudi de 9h00 à 12h00

### Permanence d'un élu

Le lundi de 16h30 à 18h00

Le jeudi de 10h30 à 12h00

## Commune déléguée de St Ouen des

## Commune déléguée de Saint Thuriën



COMMUNES DÉLÉGUÉES  
FOURMETOT  
SAINT OUEN DES CHAMPS  
SAINT THURIEN

### Siège de la commune nouvelle

Mairie  
2 route de la Mairie  
Fourmetot  
27500 LE PERREY

Tel: 02.32.56.70.65

Mail : [mairie.leperrey@orange.fr](mailto:mairie.leperrey@orange.fr)